



Report d'audience prud'homme

Par Chris7883

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure au prud'hommes mon adversaire a demandé un report car il n'a pas eu la convocation à temps du fait de son changement d'adresse..

Lors du premier jugement le juge m'a dit que je pouvais modifier le montant que j'avais demandé au titre de l'article 700. Savait vous comment on fait ? Merci